

Commentaires sur le tract ECOLO

En vert : extraits du tract Ecolo / *En bleu* : extraits de l'accord de majorité / *En rouge* : extraits du Complément d'Étude d'Incidences Environnementales / En bleu foncé souligné : liens divers

1/ « *L'installation d'éoliennes via le projet ASPIRAVI sur le plateau de Chastre permettrait une réduction de plus de 20% des émissions, soit plus de la moitié de l'effort à fournir* »

Ce que le tract ne dit pas c'est que le PAEDC a conclu que sans le projet Aspiravi, il y avait aussi moyen d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2. Il parle même d'une réduction possible de 52% (page 11 : <https://www.chastre.be/ma-commune/services-communaux/energie-nouveau/paedc-chastre.pdf>).

2/ « *Le groupe local ECOLO s'exprime clairement et définitivement en faveur de ce projet*. »

C'est bizarre, mais lors du Conseil Communal du mois dernier, Ecolo était loin d'être aussi catégorique (<https://www.loom.com/share/fa8aea5a3803475d9ea75c22b4b6852b>).

On peut bien entendu changer d'avis, mais alors, on n'utilise pas le terme « *définitivement* ».

D'autre part, l'accord de majorité stipule : « *le projet actuel d'ASPIRAVI ne répond pas aux attentes et appréhensions des citoyens, notamment en ce qui concerne sa localisation, sa taille et son financement. D'autres lieux sont possibles* »

Non seulement Ecolo change d'avis, mais en plus ne respecte pas sa parole...

3/ « *Pour des raisons climatiques* »

Les éoliennes sur le Plateau de Chastre vont donc résoudre les problèmes climatiques ? Alors que tout le monde sait que cela va augmenter nos émissions de CO2 !

L'argument ne tient donc pas.

4/ « *Pour des raisons de politique énergétique* »

Parallèlement à l'augmentation de production éolienne, il faut prévoir l'augmentation du recours au gaz. Et le gaz, on n'en a pas vraiment en Belgique. On augmente donc notre dépendance au gaz (russe ?).

L'argument ne tient donc pas.

5/ « *D'un point de vue social* »

Là, on mélange tout ! Taxes et dividendes.

S'il est vrai que les éoliennes pourraient être taxées et représenter une rentrée d'argent pour la Commune, l'impact sur les dividendes en cas de réalisation du projet seront pratiquement nuls, la Commune touchera de toutes façons des dividendes en tant qu'actionnaire, que le projet se réalise ou pas.

La question est de savoir si un parti politique peut sacrifier le cadre de vie bucolique du plateau de Chastre contre de l'argent.

La Déclaration de Politique Communale est pourtant claire : « *assurer la considération de nos citoyens* » et « *le projet actuel d'ASPIRAVI ne répond pas aux attentes et appréhensions des citoyens, notamment en ce qui concerne sa localisation, sa taille et son financement. D'autres lieux sont possibles* ».

Écolo aurait-il oublié l'accord qu'il a signé ?

L'argument ne tient donc pas.

6/ « Non, nous n'avons plus le choix de nous opposer à ce projet, ni pour nous, ni pour les générations futures. »

La question est : avons-nous le droit de saccager l'environnement que nous ont légués nos ancêtres ?

NON, nous ne pouvons pas accepter ce projet, ni pour nous, ni pour les générations futures !

L'argument ne tient donc pas.

7/ La lettre de soutien au projet :

Aucune référence précise au contenu du Complément d'Étude d'Incidence !

Mais : « *les informations complémentaires fournies par Aspiravi répondent correctement aux demandes concernant les aménagements et infrastructures, le paysage, le milieu biologique, l'environnement sonore, l'ombre mouvante, l'énergie et les solutions de substitution raisonnables.* »

Voyons cela :

- **Les aménagements et infrastructures** : ce que le Complément d'Étude d'Incidence ne dit pas c'est qu'il faudra 30 km de liaisons électriques pour connecter de parc au réseau. Et que ces liaisons enterrées devront traverser la conduite Fluxys.

L'argument ne tient donc pas.

- **Le paysage** : les photomontages ont été réalisés afin d'amoindrir l'impact visuel, en se positionnant toujours de telle manière à ce qu'il y ait des arbres ou des constructions devant les éoliennes. Parfois même les photos ne sont pas prises de l'endroit indiqué ! Ainsi le photomontage n°08, censé être pris de la rue Vieille, est en fait pris du haut de la rue des Vallées, soit près de 140m plus loin (des éoliennes).

Aucun photomontage n'a été pris de la Rue Colonel Vendeur ou Alphonse Mimique, alors que des habitations se situent à environ 600m du parc.

Il y a donc manifestement volonté d'induire les citoyens et le ministre compétent en erreur !

L'argument ne tient donc pas.

- **Le milieu biologique** : En page 52 on peut lire : « *L'impact local sur le Busard Saint-Martin est jugé fort* », et « *Concernant les oiseaux nicheurs, certaines espèces d'oiseaux des champs subiront un impact local jugé fort en raison d'un risque de collision ou d'effarouchement* ».

En page 54, le tableau 7 relève la présence de *Myotis dasycneme* et de *Myotis myotis*. Or d'après Edora, ces espèces représentent un enjeu « *majeur* » et souligne « *le caractère rédhibitoire de l'implantation d'éoliennes* ».

Alors, bien entendu, des mesures compensatoires sont prévues. Mais parmi les parcelles proposées, **les parcelles 5, 6 et 7 sont situées en plein milieu d'un site en projet (Tilly/Marbisoux) !!**

L'argument ne tient donc pas.

- **L'environnement sonore** : il est utile de rappeler que l'Étude d'Incidence du 01/02/2010 indique page 68 : « *des périodes de grand calme sont rencontrées de nuit avec des niveaux moyens de bruit compris entre 25dB(A) et 37 dB(A). De jour, le LA 90 montre des valeurs relativement basses, inférieures à 40dB(A). Les différences significatives entre le LA 90 et le LA éq s'expliquent par la présence d'une activité nocturne générant des bruits ponctuels associés par exemple au passage de véhicules.* »

Et page 69 : « *En conclusion, les abords du site d'implantation présentent des niveaux sonores globalement faibles au sein d'une zone marquée par une urbanisation relativement dense* ».

Les habitants auront donc à subir un bruit 15 db(A) supérieur à ce qu'il est aujourd'hui (39,9 db(A) – 25 db(A)). Tout en sachant qu'une différence de 10 db(A) correspond à un doublement du niveau sonore !

Et c'est sans tenir compte de l'impulsivité du bruit éolien, ni de l'effet cumulatif !

L'argument ne tient donc pas.

- **L'ombre mouvante** : Une mise à l'arrêt est effectivement prévue, mais de quelle manière les habitants impactés vont-ils pouvoir se défendre si l'arrêt n'est pas respecté ? Aucune sanction n'est prévue. Ils devront à nouveau passer par un recours en justice pour faire respecter cette obligation.

L'argument ne tient donc pas.

- **L'énergie** : Inutile de s'attarder sur ce point. Les certificats verts que nous payons tous suffisent largement à motiver les promoteurs à produire un maximum, ayant en outre priorité sur le réseau, obligeant le gestionnaire de celui-ci à déconnecter parfois les propriétaires de panneaux photovoltaïques...

L'argument ne tient donc pas.

- **Les solutions de substitution** : effectivement, il existe des solutions de substitution. C'est entre autres pour cela que le projet Aspiravi, situé sur le plateau CENTRAL de Chastre, n'est pas une bonne localisation. Le nier serait faire fi de son impact sur environ 40% de la population !

L'argument ne tient donc pas.

Bref, aucun argument solide ! Seulement une tentative d'influencer la décision de certains par des phrases vides de sens.